

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-81 du 7 Mars 1986

portant transmission à l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire des projets  
de budgets primitifs des collectivités  
locales pour la Gestion 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Con-  
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU la loi organique N°84-009 du 10 Octobre 1984 portant création,  
organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux  
du Pouvoir d'Etat et de leurs organes exécutifs,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Mars 1986,

DECRETE :

Les projets de budgets primitifs des collectivités locales  
pour la Gestion 1986 seront présentés à l'Assemblée Nationale Révo-  
lutionnaire par le Ministre des Finances et de l'Economie, qui est  
chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

Camarades Commissaires du Peuple,

Les budgets des collectivités locales pour la Gestion 1986,  
votés respectivement par les Conseils Provinciaux de la Révolution  
en ce qui concerne les Provinces et les Conseils Révolutionnaires de  
.../...

District en ce qui concerne les Districts, sont équilibrés en recettes et en dépenses aux montants inscrits aux décrets ci-joints.

Il convient de souligner que ces projets de budgets ont été élaborés par les collectivités locales, votés par les Organes Locaux du Pouvoir d'Etat (CPR, CRD), revus par une commission interministérielle composée des représentants du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale et du Ministère des Finances et de l'Economie avant d'être approuvés par le Conseil Exécutif National.

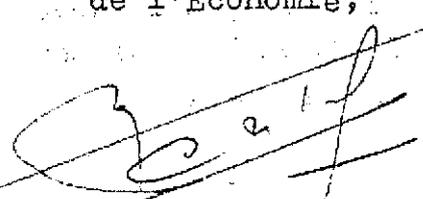
Telle est, Camarades Commissaires du Peuple, l'économie des projets de budget des collectivités locales pour la Gestion 1986.-

Fait à COTONOU, le 7 Mars 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et  
de l'Economie,

  
Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 ANR 20 MFE 4.-